

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2021_166

OBJET :

COMMISSION 6

CULTURE

*Signature d'une
convention avec
l'association « Les Amis
de la Musique » pour
l'année scolaire 2021-
2022*

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 41

Suppléants présents : 2

Procurations : 6

Nombre de votants : 49

L'an deux mille vingt-et-un, le 5 juillet 2021 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 28 juin 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS,

Hélène FOUACHE, Françoise RESZEL-MATHIS

Ont donné pouvoir :

Benjamin DUMORTIER, procuration à Marion DUBOIS
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Carine JOURDAIN, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Olivier VERCRUYSE

Absents excusés :

Michel DUPONT, remplacé par sa suppléante Hélène FOUACHE
François-Hubert DESCAMPS, remplacé par sa suppléante Françoise RESZEL-MATHIS
Odile RIGA, Vinciane FABER, Yves LEFEBVRE, Jean-Luc LEFEBVRE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 juillet 2021

Délibération CC_2021_166

COMMISSION 6

CULTURE

Signature d'une convention avec l'association « les amis de la musique » pour l'année scolaire 2021-2022

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération n°2015/225 du conseil communautaire en date du 21 septembre 2015, relative à la définition des compétences de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2016, portant modifications statutaires de la CCPC,

Vu la délibération n°2015/226 du Conseil communautaire en date du 21 septembre 2015, relative à la définition de l'intérêt communautaire au sein des compétences de la Communauté de Communes Pèvéle Carembault,

Considérant qu'est défini comme étant d'intérêt communautaire au sein de la compétence « Mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire », « les interventions musicales dans les écoles du territoire »,

Vu la décision du Président ayant valeur de délibération n°dec_EUS_2020_032 en date du 19 juin 2020 relative à la signature d'une convention avec l'association « Les amis de la Musique » dans le cadre de leurs interventions musicales dans les écoles, pour l'année scolaire 2020-2021

Considérant que la convention relative aux interventions musicales en milieu scolaire arrive à échéance le 31 juillet 2021.

Qu'ainsi, il convient de la renouveler pour l'année scolaire 2021/2022.

Vu le projet de convention avec l'association « Les Amis de la Musique ».

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS)

- D'autoriser son Président à signer une convention de subvention avec l'association « Les Amis de la Musique » pour l'année scolaire 2021-2022, dans le cadre de leurs interventions musicales dans les écoles.
- De verser une subvention d'un montant maximum de 157 500 € à l'association « Les Amis de la Musique »
- D'autoriser son Président à signer tout document y afférant

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOURVY

